

# Education des enfants roms en Europe

Vers une éducation de qualité  
pour les enfants roms: la transition  
entre le préscolaire et primaire

*Rapport réunion UNESCO/CONSEIL DE L'EUROPE*



**UNESCO et CONSEIL DE L'EUROPE**

**Réunion d'experts**

*Vers une éducation de qualité pour  
les enfants roms : transition du  
préscolaire vers le primaire*

**RAPPORT FINAL**



DGIV/EDU/ROM(2007)5

## Réunion d'experts

# *Vers une éducation de qualité pour les enfants roms : transition du préscolaire vers le primaire*

Siège de l'UNESCO, Paris, 10- 11 septembre 2007

**UNESCO**

**Division de la promotion de l'éducation de base  
Secteur Éducation**

**CONSEIL DE L'EUROPE**

**Éducation des enfants roms en Europe  
Division de la dimension européenne de l'éducation**



## Sommaire

I. Situation générale et introduction – p. 3

II. Contexte – p. 4

III. Observations liminaires – p. 6

IV. Session 1 : Aperçu de la situation et principaux défis – p. 7

Présentations principales – p. 7

(i) Introduction aux problèmes de fonds de l'enseignement préscolaire : intégration, équité et diversité (John Bennett)

(ii) Défis posés par la promotion de l'accès à l'enseignement préscolaire et à la transition vers le primaire, pour les enfants roms (Hristo Kyuchukov)

(iii) Situation de l'enseignement préscolaire et de la transition vers le primaire des enfants roms dans les pays européens (Arthur Ivatts)

Débat – p. 11

V. Session 2 : Échanges sur les politiques et les pratiques prometteuses – p. 12

Groupe de travail 1 : politiques et programmes nationaux favorisant l'accès à l'enseignement préscolaire et la transition en douceur vers le primaire des enfants roms – p. 12

(i) Norvège, Tone Skodvin

(ii) Hongrie, Szilvia Pallaghy Hegyine

(iii) République slovaque, Dagmar Kopcanova

Débat – p. 14

Groupe de travail 2 : pratiques de la société civile et d'organisations régionales et nationales en matière d'éducation préscolaire favorisant une transition en douceur vers le primaire des enfants roms – p. 14

(i) Kit pédagogique du Conseil de l'Europe à l'attention des enfants roms du niveau préscolaire, François-Xavier Bernard

(ii) Jardins d'enfants bilingues et interculturels, Ioana Enache

(iii) Éducation centrée sur les enfants, Cornelia Cincilei

(iv) Exemples de bonnes pratiques en Europe du Sud-Est, Aleksander Turoman

Débat – p. 17

VI. Session 3 : aller de l'avant et identifier des domaines d'action – p. 17

Introduction aux thèmes des groupes de travail – p. 17

Thème 1 : renforcement du rôle des parents, de la communauté et des médiateurs (Mihaela Zatreanu)

Thème 2 : amélioration du processus d'apprentissage (Alida Matkovic)

Thème 3 : renforcement et mise en œuvre de politiques éducatives en faveur des enfants roms (Tunde Kovacs)

Résultats des débats dans les groupes de travail – p. 20

VII. Synthèse du rapporteur général – p. 25

## I. SITUATION GÉNÉRALE ET INTRODUCTION

L'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont organisé une réunion d'experts conjointe intitulée « Vers une éducation de qualité pour les enfants roms : transition du préscolaire vers le primaire ». L'objectif de la réunion était de favoriser l'intégration des enfants roms dans le système éducatif de base en améliorant leur accès à l'éducation préscolaire ainsi que la transition vers un enseignement primaire de qualité.

La réunion avait pour objectif de trouver des solutions aux problèmes éducatifs rencontrés par la communauté rom. Elle a été réalisée dans le cadre des activités de l'UNESCO sur l'éducation des enfants en situation difficile et faisait suite au lancement du Rapport de suivi 2007 sur l'éducation pour tous (EPT), qui plaide de façon éloquente en faveur de la protection et de l'éducation de la petite enfance (PEPE) et souligne ses multiples avantages non seulement pour chaque enfant, mais aussi pour sa famille et pour la société dans l'ensemble. En outre, la réunion était organisée dans le cadre du projet « Éducation des enfants roms en Europe » du Conseil de l'Europe. Ce projet, lancé en 2003, a pour objectif de fournir aux pays membres du Conseil de l'Europe des principes d'orientation cohérents et durables ainsi que des solutions pour améliorer la situation des Roms en matière d'éducation.

La réunion a regroupé un large éventail d'experts internationaux sur la question. Les délégations nationales étaient composées de représentants des communautés roms (organisations professionnelles roms), de responsables politiques (ministères de l'Éducation) et d'enseignants (spécialistes de l'enseignement). Les présentations qui se sont succédées lors de la réunion ont su efficacement associer les savoir-faire de la communauté rom et de la communauté éducative.

Les objectifs de la réunion étaient les suivants :

- partage des politiques et des pratiques prometteuses en matière d'éducation de la petite enfance et de transition vers le primaire ;
- identification des domaines d'action améliorant l'accès des enfants roms à l'éducation préscolaire et la transition du préscolaire vers le primaire ;
- promotion de partenariats nationaux et entre pays européens.

En conséquence, les discussions ont porté sur les principaux axes suivants :

- identification des politiques garantissant l'accès à un enseignement préscolaire, puis à un enseignement primaire de bonne qualité,
- contenu et caractéristiques de ces politiques,
- rôle à jouer par les familles et les communautés roms.

## II. CONTEXTE

L'inégalité d'accès à une éducation de base de qualité est largement répandue : dans le monde, 72 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés, tandis que de nombreux élèves quittent l'école sans avoir acquis les connaissances et les compétences de base. Alors que des actions positives sont menées en faveur d'un enseignement préscolaire et primaire de meilleure qualité pour les enfants désavantagés, dont les enfants roms, ces actions sont en nombre insuffisant. Si la fréquentation des établissements préscolaires s'est améliorée dans un certain nombre de pays<sup>1</sup>, nombre d'enfants se voient refuser l'accès à des programmes éducatifs préscolaires de qualité. Il leur manque donc la stimulation nécessaire à une croissance et à un épanouissement normaux. Même en étant scolarisés, les enfants défavorisés d'âge préscolaire ne bénéficient pas de l'intégralité des services familiaux et sanitaires nécessaires à leur développement nécessaires et à l'optimisation de leurs apprentissages<sup>2</sup>.

En dépit des efforts réalisés pour renforcer et améliorer l'enseignement aux enfants roms, jusqu'à 50 % d'entre eux, en Europe, ne terminent pas leur scolarité dans le primaire. Aujourd'hui encore, 50 % à 80% des enfants roms scolarisés en Europe centrale et orientale sont orientés vers des « écoles spéciales », créées dans les années 1950-1960 pour accueillir les enfants présentant des difficultés d'apprentissage<sup>3</sup>. Le taux de scolarisation des Roms dans le préprimaire est très bas : ainsi, en Bulgarie ou en Roumanie, où les trois quarts des enfants bénéficient d'une éducation préscolaire, ils ne sont respectivement que 16 % et 17% à être inscrits dans des institutions pour les tout-petits.<sup>4</sup>

Accorder à tous les enfants l'égalité des chances en matière d'enseignement préprimaire de qualité est une initiative conjointe de gouvernements et d'organismes internationaux. Depuis le Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar en 2000<sup>5</sup>, la communauté internationale s'est engagée à entreprendre des actions urgentes en faveur des six objectifs EPT. Le premier objectif porte sur le développement et l'amélioration, sous tous leurs aspects, de la protection et de l'éducation de la petite enfance, notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés. Le deuxième objectif est de faire en sorte que d'ici à 2015, tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité. En 2007, les ministres de l'Éducation des 49 États signataires de la Convention culturelle du Conseil de l'Europe se sont réunis à l'occasion de la 22<sup>e</sup> session de la Conférence permanente des Ministres européens de l'Éducation. Les États membres ont

---

<sup>1</sup> Par exemple, accroissement de 13 % du TBS dans l'enseignement préprimaire entre 1999 et 2004 en Europe centrale et orientale. Rapport mondial sur l'EPT, Aperçu régional, UNESCO 2007.

<sup>2</sup> *Petite enfance, grands défis II*, OCDE 2006.

<sup>3</sup> « Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms. Textes de référence et systèmes d'appui », Conseil de l'Europe, 2006.

<sup>4</sup> UNICEF. 2007. *Breaking the Cycle of Exclusion: Roma Children in South-East Europe*. UNICEF Serbie.

<sup>5</sup> Le Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 avril 2000 a adopté le Cadre d'action de Dakar « L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs », au cours duquel les participants ont collectivement engagé la communauté mondiale à parvenir à l'éducation « pour chaque citoyen dans chaque société ».

recommandé d'intensifier les efforts relatifs à l'éducation des enfants roms<sup>6</sup> afin de garantir une éducation de qualité pour tous les enfants.

Des organisations internationales telles que l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont appelé à maintes reprises à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et à la promotion de l'égalité d'accès à l'éducation. L'objet de la Convention sur la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement<sup>7</sup> de l'UNESCO n'est pas uniquement d'éliminer la discrimination dans l'enseignement, mais aussi d'adopter des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement dans ce domaine. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de 1989 sur les droits de l'enfant, des efforts sont réalisés pour garantir le droit de chaque enfant à la survie, à se développer, à être protégé et à participer à part entière, dès le début de sa vie.

La participation des enfants à des programmes PEPE bien conçus améliore considérablement leur bien-être physique, leurs compétences cognitives et leur développement social et affectif durant les années formatrices. Ces programmes posent les bases favorisant de meilleurs acquis d'apprentissage, l'achèvement des cycles scolaires et l'éducation et la formation tout au long de la vie. La transition vers le primaire est améliorée par les facteurs suivants : intervention PEPE de qualité, qualité des écoles primaires accueillant tous les enfants et qualité des liens noués aux niveaux systémique et pratique entre ces deux sous-secteurs. Les enfants vulnérables et marginalisés sont ceux qui en bénéficient le plus des services PEPE, qui favorisent l'intégration sociale et la participation. A longue échéance, le programme PEPE peut aussi constituer un moyen efficace de briser le cycle intergénérationnel de pauvreté.

L'intégration d'enfants exclus et marginalisés, notamment les enfants roms, au système éducatif ordinaire, constitue un objectif général de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe et d'un certain nombre de gouvernements<sup>8</sup>. A l'heure actuelle, la majorité des enfants roms sont encore scolarisés dans des écoles spéciales qui peuvent être de qualité médiocre. Il faut donc réorganiser les efforts, aux niveaux politique et pratique, afin de favoriser l'intégration de ces enfants aux écoles ordinaires et aux programmes d'enseignement préscolaire de façon à leur permettre de participer aux apprentissages avec des enfants non roms dès leur petite enfance.

En réaction à la législation internationale, de nombreux États ont, au cours de ces dernières années, adopté des stratégies visant à améliorer les chances des enfants roms en matière éducative, en particulier en Europe centrale et orientale<sup>9</sup>. Il faut donc continuer à favoriser l'égalité d'accès des enfants roms à des services PEPE de qualité, quel que soit leur contexte familial, leur situation défavorisée sur le plan socio-économique, ou d'autres facteurs

---

<sup>6</sup> Résolution sur le programme d'activités 2008-2010 (MED-22-9 version finale).

<sup>7</sup> Cette Convention définit la discrimination comme « toute distinction, exclusion, limitation ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet ou pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement (article premier de la Convention)..

<sup>8</sup> « Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms. Textes de référence et systèmes d'appui », Conseil de l'Europe, 2006.

<sup>9</sup> Figure dans le rapport du Conseil de l'Europe « Cadre politique et législatif pour l'éducation des enfants roms. Textes de référence et systèmes d'appui ».

ethniques, culturels ou linguistiques. Une attention particulière doit être accordée au traitement des préjugés et de la discrimination à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, mais aussi à la reconnaissance des identités multiples des enfants roms et de leur famille dans des communautés pauvres et isolées géographiquement ou socialement<sup>10</sup>. Lorsqu'ils sont bien conçus, les programmes destinés à la petite enfance peuvent donner à des enfants roms et non roms la possibilité de mieux connaître et d'apprécier les différentes cultures, mais aussi de bénéficier d'un apprentissage complet et interculturel.

L'accès à l'école primaire, le maintien dans le cycle primaire et l'achèvement de ce dernier par les enfants roms sont facilités par un système incarnant les principes et les valeurs des droits de l'homme<sup>11</sup> notamment la non discrimination, l'éducation interculturelle<sup>12</sup>, la non-violence, la paix et la tolérance. Un système éducatif veillant à la cohérence et à la continuité du parcours d'apprentissage, depuis la petite enfance jusqu'à l'école primaire, est extrêmement bénéfique aux enfants et à leur famille.

La réunion d'experts a été l'occasion de passer en revue les politiques et les programmes existants, mais aussi de mettre en lumière les pratiques les plus instructives. Elle a permis d'identifier les principaux problèmes et de jeter les fondations de principes directeurs qui guideront les responsables des politiques, les enseignants et les médiateurs de la communauté dans leurs actions. Cette réunion a également donné lieu à l'élaboration de recommandations importantes qui seront présentées au Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe afin de vaincre les formes diverses et pénétrantes de discrimination auxquelles sont confrontés les enfants roms accédant aux services et aux écoles destinés à la petite enfance ; enfin, elle sera aussi l'occasion de mettre en place un environnement favorable et positif dans lequel les enfants roms peuvent effectuer leurs apprentissages. La réunion de suivi de cette réunion d'experts qui s'est tenue en septembre à Paris sera organisée à l'invitation du ministère de l'Éducation et des Sports de Slovaquie en 2008.

---

<sup>10</sup> Ibid. et déclaration finale de la 22<sup>e</sup> Conférence permanente des Ministres de l'Éducation du Conseil de l'Europe, Istanbul, 4-5 mai 2007.

<sup>11</sup> Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, Plan d'action, Phase 1, UNESCO, OHCHR, 2006.

<sup>12</sup> Principes directeurs de l'UNESCO pour une éducation multiculturelle.

### **III. OBSERVATIONS LIMINAIRES**

#### **Président**

Le président de la réunion, Cezar Bîrzea, Président du Comité Directeur de l'Éducation du Conseil de l'Europe, attire l'attention des participants sur l'importance cruciale d'un enseignement de qualité à l'intention des enfants roms. L'un des mots clés garantissant cet enseignement de qualité est « transition » : transition d'un régime politique à un autre, transition d'un cycle d'enseignement à un autre et, enfin, transition d'un environnement éducatif à un autre. La réunion, espère-t-il, mettra l'accent sur l'enseignement préscolaire, c'est-à-dire la fourniture d'un service éducatif en dehors du foyer pour les enfants âgés de zéro à sept ans.

Le président rappelle également aux participants que la réunion est une occasion unique de partager leurs expériences, d'évaluer et de mesurer la nature actuelle et l'importance des politiques menées et des services fournis, dans le but d'identifier de nouveaux domaines d'action. La réunion a aussi pour objectif important de donner lieu à l'élaboration ultérieure de principes directeurs paneuropéens sur l'éducation préscolaire qui seront publiés conjointement par l'UNESCO et le Conseil de l'Europe.

Enfin, le président se félicite de l'occasion qu'offre cette réunion de renouveler et de créer de nouveaux partenariats qui mèneront, espère-t-il, à une collaboration fructueuse entre experts et représentants de la société civile et des différents ministères de l'Éducation.

#### **UNESCO**

Le Sous-Directeur général adjoint pour l'éducation de l'UNESCO, Ana Luiza Machado, (chargé de la gestion des programmes) commence son allocution en soulignant la valeur de l'action conjointe entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, ainsi que les importantes synergies que permettra ce partenariat qui modifie l'enseignement à destination des enfants roms. La réunion est l'occasion de rappeler l'importance des objectifs de l'EPT en 2015. Compte tenu de la situation des 72 millions d'enfants dans le monde n'ayant encore aucun accès à un enseignement de type scolaire, il faut poursuivre les efforts dans le sens d'une protection et d'une éducation globales de la petite enfance.

Les principaux acteurs du secteur doivent être concernés par les questions de qualité et d'équité. De nombreux domaines doivent bénéficier d'une attention particulière, notamment les enfants n'allant pas à l'école, ceux dont l'accès à l'enseignement est limité et ceux scolarisés dans de mauvaises conditions. Les raisons de ces problèmes sont complexes, mais les questions démographiques, géographiques et liées à l'appartenance sexuelle jouent un rôle essentiel. Les enfants roms doivent avoir la possibilité, par le biais de l'éducation, de devenir des acteurs à part entière de la société. Les chiffres reflètent la réalité de façon assez brutale : seuls 17 % environ des enfants roms ont accès à l'éducation et nombre d'entre eux sont placés dans des écoles spéciales ; il est clair que des efforts importants et urgents sont

nécessaires pour changer cette situation et garantir l'intégration de ces enfants au système scolaire ordinaire et leur développement social et affectif.

### **Conseil de l'Europe**

La session d'ouverture se termine par une déclaration de la Directrice générale de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport du Conseil de l'Europe, Gabriella Battaini-Dragoni. Elle rappelle que l'enseignement doit être gratuit et obligatoire afin de garantir l'épanouissement de l'enfant. Le choix parental est un droit important des parents partout dans le monde. La précarité, l'exclusion et la discrimination sont autant de situations contre lesquelles il faut lutter. Les relations entre minorités et sociétés majoritaires doivent évoluer et s'améliorer. La Directrice a le plaisir de constater que cette réunion conjointe entre l'UNESCO et le Conseil de l'Europe marque le début de la mise en oeuvre de ces changements.

Enfin, elle rappelle aux présents que 50 % des élèves roms n'achèvent pas leur scolarité dans le primaire ; afin que la situation évolue, une attention particulière doit être portée à la question des préjugés et de la discrimination. Tous les enfants ont besoin d'un enseignement ayant une dimension interactive et interculturelle ; de nouvelles démarches doivent être élaborées, comme, par exemple, l'enseignement à distance pour les enfants vivant dans des familles nomades.

#### IV. SESSION 1 : APERCU DE LA SITUATION ET PRINCIPAUX DÉFIS

##### Présentations principales

##### (i) Introduction aux problèmes de fond de l'enseignement préscolaire : intégration, équité et diversité, *John Bennett*

« Les programmes d'enseignement préscolaire doivent tenir compte des questions de diversité et encourager la mixité avec les enfants « majoritaires ». »

La présentation est axée sur trois questions exigeant une réponse pour fournir un enseignement préscolaire de qualité :

1. **Pourquoi** investir dans l'enseignement préscolaire, en particulier pour les enfants défavorisés et roms ?
2. **Quelles** spécificités des programmes destinés à la petite enfance contribuent-elles à renforcer l'acceptation et à améliorer l'accès des enfants roms à l'éducation ?
3. **Comment** permettre l'accès à des services éducatifs de qualité à divers groupes ?

En réponse à la première question, M. Bennett se penche sur l'importance de l'enseignement préscolaire, dont on peut dire qu'il commence à la naissance et qu'il constitue le fondement et le point de départ de l'apprentissage tout au long de la vie. Des recherches confirment ce postulat en termes de développement intellectuel. Le bien-être cognitif, social et affectif des enfants, et leur réussite à longue échéance à l'école et dans la vie, est tributaire d'une expérience positive au stade préscolaire. Une telle expérience agit comme un antidote à l'impact négatif lié au désavantage social.

Des études réalisées à l'échelle mondiale, notamment le rapport de l'OCDE intitulé « Petite enfance, grands défis »<sup>13</sup> et le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de l'UNESCO<sup>14</sup> soulignent l'importance indéniable d'une intervention intensive au stade préscolaire, cette dernière étant le moyen le plus efficace de garantir une réussite scolaire durable et de compenser les désavantages liés à la pauvreté, à la marginalisation et à l'impact de parents ayant eux-mêmes un faible niveau scolaire.

Tous les citoyens européens doivent être intégrés à l'économie et à la société de leur pays. Toutefois, comme le fait remarquer M. Bennett, à maints égards, les enfants roms devraient être les premiers à bénéficier de services éducatifs. Il évoque aussi les recommandations claires aux gouvernements exprimées par le Comité des droits de l'enfant et la mention portant sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux besoins des enfants vulnérables et de ceux risquant de faire l'objet de discriminations<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> *Petite enfance, grands défis*, OCDE 2006.

<sup>14</sup> Rapport de suivi sur l'EPT, UNESCO 2006.

<sup>15</sup> Observation Générale No. 7 (2005) : Mise en oeuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance (V.23.p.11 CRC/C7GC/7/Rev).

Concernant le deuxième point de sa présentation, M. Bennett décrit les spécificités des programmes en faveur de la petite enfance qui répondent le mieux à une amélioration de l'acceptation des enfants roms et à une augmentation de leur accès à l'éducation. Il convient de reconnaître un certain nombre de difficultés et de tensions, liées au contexte. Les préjugés et les inégalités sont difficiles à surmonter, d'autant plus que ce groupe est également exclu du système économique des pays. En ce qui concerne l'acceptation d'un service éducatif aux communautés roms, M. Bennett insiste sur l'importance de l'oppression historique des communautés roms et des incertitudes culturellement déterminées en matière de choix et de décisions nécessaires à la persistance culturelle de ce groupe. La dépendance et la méfiance des Roms vis-à-vis de la société ordinaire et de ses institutions est une réalité pour n'importe quel groupe ayant été victime, dans son histoire, de préjugés raciaux, d'une ségrégation économique, d'exclusion et d'extrême pauvreté.

L'orateur insiste aussi sur le fait que les programmes d'apprentissage destinés à la petite enfance doivent s'inscrire dans un cadre général d'intégration sociale, d'emploi et de politiques de développement communautaire. Les dimensions multiples de la pauvreté et de l'exclusion sociale nécessitent des réponses politiques à dimensions multiples. Les programmes d'enseignement préscolaire ne peuvent pas à eux seuls résoudre le problème de la pauvreté et de la discrimination institutionnelle. Comme l'affirme M. Bennett, « la pauvreté et les préjugés doivent être combattus en amont, par les gouvernements ». Enfin, les programmes pour la petite enfance doivent être exhaustifs et comporter des volets de dépistage médical et de nutrition, mais aussi être intégrés à d'autres services aux communautés tout en contribuant au renforcement des capacités de ces dernières. Des études américaines montrent une corrélation étroite entre accès au jardin d'enfants et revenus familiaux. Plus ces derniers sont élevés, plus l'accès à cet enseignement préscolaire est important.

Il convient donc d'évaluer les obstacles et les contraintes environnementales qui empêchent l'accès des familles à faibles revenus à ces services. Il est également nécessaire de « décultureliser » certains aspects du comportement du groupe, perçus de façon négative, et de « cultureliser » les résultats obtenus. Par ailleurs, la fourniture des services éducatifs doit être compatible avec la diversité ethnique et culturelle de la communauté élargie et le cadre institutionnel doit donc être accueillant et constructif pour tous. Cette capacité d'adaptation passe par une écoute des parents par les dirigeants politiques et par une prise en compte de cette réalité dans l'élaboration des politiques.

Concernant le troisième point, M. Bennett énumère les garants d'un service de qualité à l'attention des divers groupes. Ses recommandations reposent sur la nécessité de garantir un bon départ à un âge précoce, de fixer des normes adaptées et de fournir des programmes exhaustifs si nécessaire. Outre qu'ils garantissent à l'enfant un bon départ dans la vie à un âge précoce, les programmes doivent répondre aux besoins locaux, identifiés par une recherche exhaustive, reposer sur une pédagogie solide incluant la protection, l'éducation et l'apprentissage, bénéficier d'un financement adéquat (qui inclue des dépistages médicaux et des conseils nutritionnels) et être menés par des professionnels correctement formés.

Concernant l'aspect financier des politiques à mener et des services à fournir, les enfants défavorisés et les enfants roms ont besoin de financements plus importants. Pour combattre le désavantage social au nom de l'égalité des chances, il faut prévoir un accès gratuit, les meilleurs enseignants, des environnements plus enrichissants, une pédagogie supérieure et un ratio élèves-enseignant plus bas. Il faut s'attaquer aux inégalités d'accès.

Les programmes d'enseignement préscolaire doivent tenir compte des questions liées à la diversité et favoriser la mixité sociale avec les enfants de la « majorité ». L'intégration sociale et culturelle bénéficie à tous les enfants, qu'ils appartiennent à la minorité ou à la majorité. Des contextes pédagogiques diversifiés permettent d'établir des passerelles et de favoriser la cohésion de la communauté. Par ailleurs, un programme scolaire de qualité se doit de respecter la diversité. Enfin, il faut éviter de fixer des objectifs étroites ou absolus à atteindre par tous les enfants.

La présentation se termine par l'énumération d'une série de recommandations :

- procéder à des investissements importants pour réduire la pauvreté des enfants et du groupe,
- augmenter de façon sensible le financement de programmes destinés aux enfants en danger,
- identifier les véritables obstacles qui empêchent les mères des groupes exclus d'être intégrées à la vie de l'école,
- fixer des objectifs réalistes d'accès à l'école pour les groupes défavorisés,
- concevoir des programmes scolaires reposant sur une pédagogie diversifiée et sur des capacités d'apprentissage variées,
- former le personnel à des démarches d'ouverture vis-à-vis des parents, des communautés et de groupes diversifiés,
- étudier des exemples de politiques qui ont fait leurs preuves en matière d'engagement des parents et de la communauté.

**(ii) Défis posés par la promotion de l'accès à l'enseignement préscolaire et à la transition vers le primaire, pour les enfants roms**

*Hristo Kyuchukov*

« Dans la plupart des pays européens, le cadre législatif prévoit, en théorie, l'accès des enfants roms à l'enseignement préscolaire. Or, dans la pratique, la situation est bien différente. »

Hristo Kyuchukov commence par décrire un certain nombre de caractéristiques des communautés roms traditionnelles bénéfiques aux jeunes enfants et qui contredisent donc les préjugés des responsables politiques à l'égard de la culture rom et de ses processus de socialisation. M. Kyuchukov évoque ses propres recherches sur la « théorie de l'esprit » et d'autres travaux démontrant l'impact positif de la famille étendue sur le développement de l'enfant. Élever les enfants est considéré comme relevant de la responsabilité de l'ensemble de la communauté rom ; les enfants doivent être traités avec le respect que l'on doit à un

adulte dès leur plus jeune âge. Dans ce contexte social rassurant, les jeunes enfants sont en mesure d'assimiler l'histoire orale et le folklore rom.

De nombreux enfants roms sont multilingues, ce qui est, comme on le sait, très bénéfique à leur développement intellectuel. Grâce aux atouts linguistiques et culturels de la famille et de la communauté rom, la plupart des jeunes enfants sont capables de raconter une histoire et de comprendre les énigmes, les blagues et les jeux de mots grâce à l'enrichissement de leur lexique et à leur capacité à formuler des phrases complexes. M. Kyuchukov évoque des recherches qui confirment l'importance de la langue maternelle, c'est-à-dire de la première langue, dans le développement cognitif, mais aussi les avantages dont bénéficient ces enfants par rapport aux enfants unilingues. L'intégration de la langue parlée à la maison à un cadre adapté au développement du petit enfant est bénéfique à la croissance et au développement de ce dernier.

Dans la plupart des pays européens, le cadre législatif prévoit, en théorie, l'accès des enfants roms à l'enseignement préscolaire. Or dans la pratique, la situation est bien différente. L'accès de ces enfants est restreint en raison du chômage, de la pauvreté et de l'isolement géographique de ces familles, d'un environnement scolaire hostile et peu attirant et, enfin, de facteurs culturels, liés notamment au fait que les parents considèrent la famille et le foyer comme le lieu le plus adapté à l'éducation préscolaire de l'enfant.

M. Kyuchukov définit la notion de qualité en matière d'enseignement préscolaire à destination des enfants roms en se référant au Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Cette qualité, pour les enfants roms, est largement tributaire des éléments suivants : nature et qualité de la formation des enseignants, démarches pédagogiques adaptées à l'intérieur et en-dehors de la classe, intégration positive du contexte culturel rom dans les programmes et dans le matériel pédagogique et, enfin, utilisation et place de la langue maternelle dans l'environnement d'apprentissage.

Deux études de cas sont présentées pour illustrer les importantes différences en matière de niveau scolaire des élèves roms. Dans la première étude, les élèves ont bénéficié d'un enseignement de bonne qualité, caractérisé par des méthodes d'apprentissage fondées sur l'interaction et la coopération, mais aussi d'un programme intégrant la culture, l'histoire et le folklore roms. Les enseignants roms ont été des modèles positifs pour leurs élèves ; dans la classe, les auxiliaires d'enseignement ont favorisé le développement de la langue rom et l'apprentissage bilingue. Enfin, des parents roms ont participé aux activités de l'école, témoignant d'un lien étroit entre l'établissement préscolaire, l'établissement primaire et la famille. La seconde étude parvient également à la conclusion selon laquelle un enseignement bilingue accélère l'acquisition de compétences dans les deux langues. Malgré un rythme d'apprentissage variable en termes de grammaire et de structure de la langue, le niveau scolaire finalement atteint par les élèves est plus important.

La traduction des résultats de ces recherches sur l'éducation préscolaire des enfants roms en politiques et en pratiques doit placer l'enfant au centre du dispositif ; il faut engager les enfants vis-à-vis de leur apprentissage et de leurs propres découvertes. Il est également important d'utiliser la culture et la première langue de l'enfant, en association avec la langue officielle, pour favoriser son développement cognitif, créatif et affectif. Une telle démarche

contre l'impact négatif de l'assimilation culturelle. Il convient aussi d'y associer un programme interculturel, ainsi que des ouvrages et des ressources s'inscrivant dans cette démarche. Les auxiliaires d'enseignement jouent un rôle essentiel dans la réussite de cette démarche. Enfin, les écoles entretenant des liens étroits avec les familles et les communautés sont aussi les plus susceptibles de favoriser l'estime de soi aussi bien des élèves que de leurs parents, ainsi que le niveau scolaire global.

M. Hristo Kyuchukov termine sa présentation par les conclusions et recommandations suivantes :

- urgence de poursuivre les travaux de recherche sur l'éducation des enfants roms,
- création de centres de recherche sur la petite enfance rattachés à des universités, dans les pays comptant une nombreuse population rom,
- engagement à traduire les résultats de ces recherches en politiques nationales,
- utilisation du romani langue maternelle dans l'enseignement préscolaire biculturel-interculturel afin d'établir une passerelle entre langues et cultures,
- rôle d'agents de liaison des enseignants et des auxiliaires d'enseignement roms entre l'établissement et les familles,
- publication d'ouvrages bilingues romani,
- élaboration de modèles différents d'enseignement préscolaire à l'instar du programme *Step-by-Step*.

### **(iii) Situation de l'enseignement préscolaire et de la transition vers le primaire des enfants roms dans les pays européens**

*Arthur Ivatts*

« Les lacunes des politiques, des services et des pratiques ne relèvent pas de la responsabilité des Roms. Ils n'y sont pour rien ! »

Avant la présente réunion actuelle à Paris, le Conseil de l'Europe avait commandé un audit sur la situation en matière d'enseignement préscolaire des enfants roms en Europe<sup>16</sup>. La présentation de M. Ivatt est une synthèse du rapport d'audit et repose sur les publications d'organisations internationales et les réponses aux questionnaires reçues de certains ministères de l'Éducation participant à la réunion.

Le document de synthèse décrit la situation dans ces termes :

- l'importance de l'enseignement préscolaire en vue de mener une vie d'adulte réussie et heureuse est reconnue à part entière dans le monde,

---

<sup>16</sup> Conseil de l'Europe, « Vers une éducation de qualité pour les enfants roms : transition du préscolaire vers le primaire », document d'information pour les experts participant à la réunion UNESCO/Conseil de l'Europe.

- une majorité de Roms, après avoir été mal préparés au niveau pré-élémentaire, a « peut-être » été scolarisée dans des écoles primaires de qualité médiocre,
- les lacunes des politiques, des services et des pratiques ne relèvent pas de la responsabilité des Roms ; ces derniers n'y sont pour rien !
- Les profils scolaires des membres de la communauté rom révèlent en général un contraste saisissant en matière de parcours scolaire.

### *Statistiques*

L'établissement de statistiques est considéré comme un aspect essentiel du suivi en matière d'égalité des races dans l'enseignement. Malgré les efforts des acteurs internationaux dans ce domaine, on constate une pénurie générale de statistiques fiables sur la « participation » rom à l'enseignement pré-élémentaire. Essentiellement, il s'agit principalement d'un manque généralisé de statistiques ventilées par ethnie sur l'accès, la fréquentation, l'assiduité et le niveau des Roms en matière d'éducation. La collecte systématique de statistiques dans ce domaine est si mince qu'elle rend toute réalisation d'un audit significatif sur l'égalité des races pratiquement impossible.

### *Accès et assiduité*

L'audit examine les chiffres en matière d'accès et d'assiduité. Au cours des cinq dernières années, on constate une amélioration de l'accès des enfants roms à des structures d'enseignement préscolaire. Les éléments à l'origine de cette amélioration sont les suivants : gouvernements bien intentionnés voulant faire réellement quelque chose ; initiatives des ONG et examen minutieux des actions entreprises par des organismes internationaux de suivi ; respect des critères d'adhésion à l'UE, plans d'action liés à la Décennie pour l'intégration des Roms ; Stratégie de Lisbonne sur la cohésion sociale ; conformité aux lois et aux directives pour la défense des droits de l'homme et contre la discrimination. Outre l'élargissement du droit à l'enseignement préscolaire, l'accès a été amélioré suite à l'introduction d'une année scolaire obligatoire préscolaire (ou « année zéro »). Dans certains pays, l'accès a également été facilité par un enseignement préscolaire gratuit et une aide aux familles pauvres. Malgré les améliorations modestes de l'accès, les statistiques sur la fréquentation et sur l'assiduité réelles sont encore trop maigres pour pouvoir se former une opinion éclairée sur la question.

Les sources internationales consultées continuent toutefois d'identifier de nombreux obstacles à l'accès des enfants roms à un enseignement préscolaire de qualité et à leur transition en douceur vers un enseignement primaire de bonne qualité. En effet, les données montrent que malgré les améliorations évoquées plus haut, il existe des différences remarquables et significatives entre Roms et populations majoritaires. Les obstacles auxquels se heurtent les communautés roms sont notamment les suivants : communication médiocre entre familles roms et non roms ; pauvreté des familles ; manque de documentation sur l'enfant et la famille ; pénurie de places à l'école ; ségrégation résidentielle et institutionnelle ; « exclusion » enracinée dans les préjugés et la discrimination.

### *Niveau d'éducation*

La plupart des statistiques sur le niveau d'éducation vient de rapports détaillés d'ONG et d'autres projets, mais les tests et les suivis systématiques sont rares. Par conséquent, la collecte de statistiques est minimale. Une grande partie des données disponibles montre que les enfants roms réussissent aussi bien à l'école que n'importe quel autre groupe d'enfants sous réserve de recevoir un enseignement de qualité dispensé dans des conditions d'équité.

### ***Qualité et bonnes pratiques***

Les bonnes pratiques sont bien documentées dans les études de cas évoquées dans certains rapports sur les actions et les projets internationaux. Toutefois, l'image qui en ressort est très contrastée. Bien qu'il existe de nombreux exemples de bonnes et prometteuses pratiques, ces dernières ont tendance à être fragmentées et restreintes dans leur champ d'application. Les meilleures pratiques sont les suivantes : engagement des parents, enseignants principaux ou auxiliaires roms, environnements d'apprentissage de bonne qualité et dotés de ressources suffisantes, respect de la diversité culturelle et ethnique, et soutien bilingue.

Toutefois, les données font également état d'entraves persistantes à la mise en œuvre de bonnes pratiques, notamment : engagement insuffisant des parents en raison de l'exclusion dont il font l'objet dans de nombreux établissements, accès restreint à un soutien de qualité en langue romani et bilingue, invisibilité de la culture rom, idées fausses sur les Roms, écarts d'expériences dans des environnements d'apprentissage pauvres ; exigences réduites des enseignants, absence généralisée d'une pédagogie interactive et fondée sur l'enfant, absence d'audits en matière d'égalité des races par les inspecteurs.

En conclusion, M. Ivatts émet quelques recommandations :

- les actions d'urgence des gouvernements sont toujours aussi nécessaires ;
- il est toujours aussi nécessaire de soutenir et d'encourager les initiatives des organismes internationaux ;
- la collection systématique de données permettant de mesurer le résultat des politiques et d'évaluer le respect de l'égalité des races a une importance vitale ;
- il est indispensable de responsabiliser les communautés et de leur permettre de renforcer leurs capacités ;
- il est nécessaire de se mettre d'accord sur des « critères » de « qualité » de l'enseignement préscolaire.

## **DÉBAT**

Le débat qui fait suite aux présentations soulève un certain nombre de questions. Un premier participant met l'accent sur les obstacles auxquels sont confrontés les enfants roms à l'école en raison du nombre réduit d'enseignants qui connaissent leur langue et qui sont capables de comprendre l'importance de la première langue dans l'acquisition ultérieure d'une seconde langue, voire d'autres. Les échanges portent aussi sur les tensions croissantes entre Roms et populations majoritaires de nombreux pays d'Europe, considérées comme une entrave à l'organisation de politiques d'enseignement solides intégrant les Roms au système éducatif.

L'UNESCO est invitée à imaginer un programme d'action international systématique portant sur l'intégration des Roms au système éducatif. L'importance de la participation rom à la réunion et à sa préparation inquiète un certain nombre de délégués. Les compétences roms ne sont pas suffisamment mises à profit pour éclairer des politiques éducatives saines. Peu semble être fait pour veiller à une plus grande représentation des Roms dans les différentes instances internationales de décision en Europe. Un autre participant souligne l'importance pour les pays de se réunir plus souvent afin d'échanger idées et expériences, ce processus produisant toujours des résultats fructueux, comme le montre la réunion en cours.

Une bonne dose d'inquiétude s'exprime aussi concernant l'expérience commune des parents et des enfants roms confrontés au mauvais accueil qui leur est réservé dans de nombreuses écoles et à la médiocrité de l'environnement d'apprentissage qui leur est proposé. Il faut qu'un changement qualitatif réel et profond se produise dans l'enseignement préscolaire. La formation initiale et continue des enseignants entre pour une large part dans les commentaires négatifs sur l'écart entre connaissances des enseignants et compréhension par ces derniers du patrimoine culturel, de l'histoire et de la langue roms. Les établissements qui pratiquent et dispensent un enseignement monoculturel non rom mènent, en réalité, une politique d'exclusion sociale ; ces expériences sont nuisibles et aliénantes pour les communautés roms et les autres minorités. Bien qu'il existe en général une législation nationale régissant l'accès et le droit à l'éducation, le problème essentiel, en l'occurrence, est lié à l'efficacité de la mise en œuvre de cette législation par les autorités nationales et locales. Malheureusement, force est de constater que la volonté politique manque souvent.

## V. SESSION 2 : ÉCHANGES SUR LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES PROMETTEUSES

### Groupe de travail 1 : politiques et programmes nationaux favorisant l'accès à l'enseignement préscolaire et la transition vers le primaire des enfants roms

*Modérateur : Alexander Marc*

#### Présentations :

##### (i) Norvège, Tone Skodvin

« Il est essentiel de donner à l'ensemble de la communauté rom, y compris aux enfants eux-mêmes, la possibilité de participer aux décisions portant sur leurs propres chances d'éducation. »

Mme Skodvin commence par une description de la minorité rom en Norvège. La population rom d'Oslo est relativement restreinte et marginalisée : elle compte environ 420 personnes au total ; il semblerait qu'il n'y ait que 150 enfants et jeunes roms environ, âgés de 6 à 19 ans. En 1983, les autorités norvégiennes ont créé une institution officielle : le « Bureau des Tsiganes » a pris un certain nombre de mesures en faveur de cette population rom restreinte, jusqu'en 1991. En 1993, il était prévu que les enfants roms s'inscriraient et fréquenteraient des écoles ordinaires. Le Bureau a donc créé, à l'époque, des classes et des cours de formation professionnelle séparés pour les Roms et versé une allocation aux familles dont les enfants fréquentaient ces établissements. Malgré ces efforts considérables, entrepris sur un certain nombre d'années et destinés à améliorer la scolarisation des enfants roms, les résultats obtenus ont été très modestes : l'assiduité était très faible et l'abandon précoce, dès la sixième année pour une majorité d'enfants. Sur la même période, ajoute Mme Skodvin, une seule élève rom a poursuivi sa scolarité jusqu'à la fin de l'élémentaire. Au jour de la présente réunion, 65 enfants roms sont inscrits dans les écoles d'Oslo. La pauvreté complique les choses pour de nombreuses familles roms, ainsi qu'un comportement antisocial, les difficultés à se loger et les problèmes de santé. Tous ces facteurs justifient souvent le manque d'assiduité scolaire.

Depuis 2005, des efforts ont été renouvelés pour améliorer la situation. Entre autres initiatives, les autorités éducatives ont noué un dialogue approfondi avec des ONG roms. Il est évident qu'un projet éducatif à long terme est nécessaire pour exercer une influence plus profonde. A cet égard, il est important d'écouter les suggestions et les attentes des ONG. Les plus anciens membres de la communauté regrettent de n'avoir pas eux-mêmes une éducation assez approfondie et ont exprimé le souhait d'améliorer leur propres compétences en matière d'alphabétisme. Une centre d'enseignement pour adultes a donc été mis en place à cet effet, mais aussi pour assumer d'autres fonctions pédagogiques et communautaires. Un financement supplémentaire est accordé aux établissements où sont scolarisés les élèves roms, ce qui permet à ces derniers de bénéficier de l'attention dont ils ont besoin pour maîtriser les compétences d'alphabétisme de base et rester à l'école. Comme le fait remarquer Mme Skodvin, la Norvège veut véritablement défaire les erreurs du passé et évoluer rapidement vers la compréhension et le respect mutuel. Pour améliorer la situation à l'avenir, Mme Skodvin souligne deux priorités essentielles : participation et alphabétisation.

Il est essentiel que l'ensemble de la communauté rom, y compris les enfants, ait la possibilité de participer aux décisions concernant son parcours éducatif. Cela pourrait améliorer le degré d'alphabétisme. Si les Roms ont l'impression qu'ils ont leur mot à dire sur les questions d'éducation, il est sans doute plus probable qu'ils resteront suffisamment longtemps dans le système scolaire pour recevoir de bonnes bases d'alphabétisme. Ces arguments sont également soulignés par les responsables du projet.

Dans le contexte scolaire, enseignants et chefs d'établissement jouent un rôle très important. De même, en matière d'éducation pour les Roms, la coopération avec toutes les parties concernées est essentielle. Il faut à tout prix parvenir à une compréhension mutuelle. L'administration scolaire doit accueillir les enfants roms et leur culture avec une certaine ouverture d'esprit et sans préjugés. En outre, les mauvais résultats scolaires sont liés à la pauvreté et à de mauvaises conditions de logement, qui sont souvent des réalités très dures pour ces communautés. D'où la nécessité de financer des projets permettant de soulager la pauvreté afin d'aider les Roms à réussir à l'école.

#### **(ii) Hongrie, Szilvia Pallaghy Hegyine**

« Bien que la Hongrie ait toujours su intégrer les minorités, la communauté rom dans l'ensemble n'est toujours pas parvenue à une intégration réussie et réaliste dans le système. »

Les Roms représentent la communauté ethnique minoritaire la plus importante de Hongrie ; selon les estimations, leur nombre serait compris entre 800 000 et un million de personnes. Une discrimination claire s'exerce contre les Roms dans le système éducatif. En 2000, 80 % des élèves roms fréquentaient des écoles distinctes. En 2002, le ministère de l'Éducation a désigné une personne rom chargée de la coordination des efforts entrepris afin d'améliorer la situation, notamment en vue d'éliminer la ségrégation ; un programme d'investissement dans l'éducation des Roms a été lancé, conformément à la loi sur l'enseignement public. Bien que l'enseignement préscolaire (pour les enfants de 3 à 6 ans) soit gratuit depuis 1993, de nombreux enfants roms ne sont pas en mesure d'y participer en raison d'une pénurie de places en jardins d'enfants. Des actions supplémentaires sont nécessaires dans ce sens.

Mme Pallaghy Hegyine explique que la Hongrie est en période de transition sur les programmes et les politiques d'éducation à destination des Roms. Bien que ce pays ait toujours su intégrer les minorités, la communauté rom dans l'ensemble ne bénéficie toujours pas d'une intégration réussie et réaliste, qui garantisse l'égalité des chances dans l'éducation. A cet égard, la discrimination et la ségrégation à l'encontre des Roms demeurent des problèmes essentiels. L'évolution récente de la situation a démontré l'importance de programmes financiers ciblés sur l'éducation des enfants roms. Les autorités hongroises ont mis en place un système capable de repérer les multiples désavantages dont pâtissaient certains enfants, liés notamment à l'illettrisme de leurs parents et à la pauvreté. Parmi les enfants ainsi identifiés, 80% sont roms : le programme permet aux familles de bénéficier d'un soutien financier. Ces programmes ont du succès et sont recommandés aux participants. En relation avec cette politique et dans le cadre, encore une fois, de la loi sur l'enseignement public de 2005, les établissements préscolaires sont obligés d'accueillir de nombreux enfants défavorisés. Cette initiative a représenté un pas important

dans la bonne direction en garantissant un meilleur accès à l'éducation préscolaire des enfants roms, bien que l'accueil de ces derniers dépende de la disponibilité de places à l'école. Les autorités locales doivent accorder une priorité plus importante à la mise à disposition des places nécessaires. Enfin, les projets et les services locaux doivent aussi fonctionner de façon efficace.

### **(iii) République slovaque, Dagmar Kopcanova**

« En République slovaque, ces dix dernières années ont été consacrées aux tentatives d'intégration des enfants roms, scolarisés jusqu'alors dans des établissements spéciaux, dans le système éducatif ordinaire. »

M. Kopcanova commence son allocution en décrivant le Programme national d'éducation en Slovaquie, mis en place sous l'égide de l'initiative de l'UNESCO en faveur de l'éducation pour tous (EPT). Aux termes de la troisième partie de ce programme, tous les enfants défavorisés, dont les enfants roms, devraient être aidés dans leur éducation. En République slovaque, toutefois, il est difficile de s'adresser à la population rom, cette dernière n'étant pas clairement définie : de nombreux Roms se considèrent en effet hongrois. Or une estimation fait état de 380 000 Roms présents sur le territoire. Afin d'améliorer la place de la communauté rom, un Conseil d'experts sur la question rom a été mis en place. Il réunit des représentants de tous les niveaux et de domaines divers, qui se réunissent pour débattre des questions relatives à cette communauté.

En tant que membre du Conseil d'experts sur la question rom, l'intervenant en définit les principes de fonctionnement. Ces dix dernières années ont été consacrées aux tentatives d'intégration des enfants roms, scolarisés jusqu'alors dans des établissements spéciaux, dans le système éducatif ordinaire. L'impact global de ces efforts a été positif ; les enfants roms affichent une meilleure réussite à l'école et le taux de décrochage a diminué. L'orateur insiste sur le fait que si les efforts portent sur un ensemble de politiques et de pratiques, comme, par exemple, sur l'innovation des programmes et la qualité des environnements d'apprentissage, les enfants roms peuvent réussir à l'école. A cet égard, et afin de répondre aux besoins particuliers de chaque enfant, des projets éducatifs individuels sont élaborés. Parmi les autres exemples de bonnes pratiques dans les écoles slovaques, il faut citer la formation continue des enseignants, la présence d'auxiliaires spéciaux pour les enfants roms et les guides pratiques proposant une aide et des conseils aux écoles pour faciliter la compréhension de la culture rom. L'éducation des parents est essentielle, tout comme l'éducation non scolaire pour renforcer la communication entre Roms et population majoritaire. Il est important que les enseignants bénéficient d'une formation universitaire et qu'ils soient sensibilisés et informés sur les minorités et en particulier sur le patrimoine, la culture, l'histoire et la langue roms. Finalement, il est possible de parvenir à de bons résultats en associant démarche exhaustive et fonctionnement en réseau des différents acteurs.

En conclusion, les défis auxquels sont confrontées les autorités en matière d'éducation des Roms sont de permettre un accès égal à une éducation de qualité pour tous les enfants, en particulier les enfants roms. L'UNESCO joue un rôle crucial à cet égard.

Encadré : des résultats positifs sont possibles. En 2005, un séminaire de l'UNESCO sur les Roms a abouti à un projet de résolution présenté à la Conférence générale de l'UNESCO.

## DÉBAT

Le débat porte sur nombre de questions soulevées par les intervenants. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la représentation disproportionnée des Roms dans les écoles spéciales est totalement inacceptable et que ces derniers doivent être intégrés dans des écoles ordinaires sans délai. Les participants évoquent la difficulté de supprimer les écoles spéciales. Le débat passe ensuite à la question du biais culturel dans les procédures de tests qui pénalisent les enfants roms et justifient leur placement aberrant dans ces écoles spéciales. Il faut donc faire effectuer des tests oraux et non oraux, de façon à ce que la première langue des enfants ne soit pas un handicap. L'ensemble de la procédure visant à tester les enfants sur ce mode sélectif est remis en question, les résultats négatifs ayant un impact nuisible et durable sur les chances dans la vie d'un nombre beaucoup trop important d'enfants roms.

Un participant regrette qu'il n'y ait pas assez de personnel et d'organismes internationaux, dont l'UNESCO, qui travaillent directement avec les communautés roms. La réunion peut donc être considérée comme un pas dans la bonne direction, dans la mesure où elle regroupe des gouvernements et des acteurs de la société civile et leur permet de partager leurs expériences et d'être mieux informés des réalités des communautés roms.

Des inquiétudes s'expriment également concernant les difficultés liées à la mise en place de nombreux projets stratégiques nationaux d'intégration des Roms. Ces projets ont belle allure sur le papier, mais ils doivent aussi se révéler efficaces et être mis en œuvre de façon effective. La lenteur dans leur mise en œuvre fait partie du problème. Par ailleurs, il faut aussi améliorer les procédures d'évaluation scolaire.

### **Groupe de travail 2 : pratique de la société civile et d'organisations régionales et nationales en matière d'éducation préscolaire favorisant une transition en douceur vers le primaire des enfants roms**

*Modératrice : Colette Murray*

#### **(i) Kit pédagogique du Conseil de l'Europe à l'attention des enfants roms de niveau préprimaire, François-Xavier Bernard**

« L'objectif de la Mallette pédagogique est de permettre à l'enfant rom de découvrir le monde qui l'entoure, de stimuler ses compétences linguistiques et de le préparer à une intégration réussie à l'école. »

M. Bernard présente la Mallette pédagogique du Conseil de l'Europe, dont l'objectif est d'aider les enfants roms et des gens du voyage dans leur intégration et leur réussite à l'école entre autres par des objectifs d'apprentissage précis avec les enfants et leurs parents, à savoir :

1. développement des compétences de base nécessaires pour commencer l'école,

2. « apprendre à apprendre » et éveil du désir d'apprendre chez l'enfant,
3. éduquer les parents sur ce que signifie « apprendre ».

La mallette contient des CD, des manuels, des fiches pédagogiques et d'autres supports d'enseignement et d'apprentissage qui sont autant d'outils de formation pédagogique ; elle est facile à transporter, donc facile à utiliser par quiconque. Elle peut être utilisée de façon autonome au sein de la famille ou dans d'autres environnements d'apprentissage non formels. En termes pédagogiques, l'objectif de la Mallette est de permettre aux enfants roms de découvrir le monde qui les entoure, y compris le monde scientifique, dans leur foyer. Il est également destiné à favoriser les compétences linguistiques et à préparer l'enfant à une intégration réussie à l'école, à un âge adapté.

Bien que l'idée de la Mallette est de pouvoir être utilisée de façon autonome, elle contient un certain nombre de fiches d'activité destinées à être utilisées sous la supervision d'un médiateur. Elle contient donc aussi un CD destiné aux formateurs des médiateurs appelés à utiliser le kit avec les familles roms. Le kit a été bien adopté par des enfants roms en Roumanie et en France. Sa réussite est présentée aux participants par le biais de deux vidéos : la première incite les grands-mères à aider leurs petits-enfants dans leurs apprentissages et la seconde est axée sur la coopération entre enfants et l'amélioration de la qualité des apprentissages.

Encadré : *La Mallette pédagogique est distribuée dans les 49 États signataires de la Convention culturelle du Conseil de l'Europe.*

#### **(ii) Jardins d'enfants bilingues et interculturels, Ioana Enache**

« Les résultats obtenus jusqu'à présent par les jardins d'enfants interculturels sont impressionnants, puisqu'ils ont permis un relèvement du niveau scolaire, une transition plus réussie vers l'école primaire et l'établissement de liens plus étroits entre enseignants et familles roms. »
---

Mme Enache commence son intervention par une description des inégalités dont sont victimes les Roms en Roumanie. Les statistiques sont tristement éloquentes : si 2 % de la population roumaine n'est pas scolarisée, 23 % des Roms sont dans ce cas ; par ailleurs, l'absence de scolarisation touche 28 % de la population rom dans le primaire et 33 % dans le secondaire. A l'autre extrémité du spectre éducatif, alors que 15 % des élèves de la majorité suivent des études universitaires, seul 1 % des Roms en ont la possibilité. Enfin, en matière d'enseignement préscolaire, seuls 20 % des élèves roms suivent un enseignement pré-élémentaire, contre 66,1 % pour la population majoritaire.

Mme Enache donne aussi des informations sur le développement de jardins d'enfants bilingues mis en place avec l'aide de l'UNICEF. Un certain nombre de donateurs internationaux, dont des États membres, proposent des programmes importants de soutien aux jardins d'enfants proposant un programme pédagogique bilingue et interculturel. Dix jardins d'enfants de ce type sont testés et évalués pendant l'année scolaire en cours. Le premier jardin d'enfants de ce type a été inauguré en 2004 et un deuxième établissement

devrait bientôt ouvrir ses portes. L'un des objectifs des jardins d'enfants bilingues est d'enseigner le roumain aux élèves roms en passant par leur première langue. Un autre est de préserver le romani, de défendre l'identité rom et de favoriser l'estime de soi de chaque enfant.

La valeur et l'importance pédagogique du bilinguisme sont étayées par de nombreuses recherches internationales approfondies. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont impressionnants : amélioration des résultats scolaires des élèves, transition facilitée vers le primaire et liens plus étroits entre enseignants et familles roms, notamment avec des mères et des grands-mères qui visitent l'école et réalisent un ensemble d'activités culturelles avec les enfants, par exemple comme conteuses. Les programmes célèbrent aussi la diversité culturelle et intègrent la langue et les traditions roms. Le projet a été approuvé par le ministère de l'Éducation et l'on espère que ces jardins d'enfants seront intégrés à la politique publique nationale en matière d'éducation. En outre, le Fonds de l'Éducation pour les Roms a joué un rôle importante dans un projet sur la formation et l'emploi de médiateurs/assistants d'enseignement roms, dans le cadre du renforcement des capacités et du développement institutionnel. Vingt quatre médiateurs/assistants ont ainsi été formés, la plupart d'entre eux étant employés dans des jardins d'enfants.

### **(iii) Éducation centrée sur les enfants, Comelia Cincilei**

« En Moldova, l'éducation préscolaire est très restreinte. Souvent, la population rom ne bénéficie même pas de ce modeste service. »

Mme Cincilei déclare tout d'abord qu'en Moldova, la ségrégation à l'encontre des Roms dans l'éducation est moins importante que dans la plupart des autres pays d'Europe centrale et orientale. Selon elle, cette particularité de la société moldave est liée aux privations socio-économiques dont l'ensemble du pays pâtit ; la Moldova serait le pays le plus pauvre d'Europe, la majorité de sa population vivant en milieu rural.

Mme Cincilei déclare qu'il faut de toute urgence entreprendre des réformes dans une vaste gamme d'activités professionnelles liées à l'éducation. De nouvelles normes sont nécessaires en termes d'enseignement et d'apprentissage. D'une manière générale, l'éducation préscolaire est assez rare dans le pays. Et trop souvent, la population rom ne bénéficie même pas de ce modeste service.

L'organisation Step-by-Step, que Mme Cincilei représente, travaille à mettre en place un enseignement centré sur l'enfant ; ainsi vingt centres communautaires ont été créés, récemment, pour les enfants et les familles. Il est ainsi possible de desservir des villages isolés, très dépourvus en termes de services éducatifs. En outre, du matériel pédagogique, réparti en douze séries thématiques, a été produit : l'un des thèmes porte sur la meilleure façon de se préparer à l'école élémentaire et un autre sur la formation des formateurs. L'organisation Step-by-Step travaille en étroite collaboration avec les ONG roms, mais force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour mieux répondre aux besoins éducatifs des communautés roms.

Encadré : l'organisation Step-by-Step veille à mettre en place un enseignement centré sur l'enfant. Récemment, vingt centres communautaires pour les enfants et les familles ont été mis en place.

#### **(iv) Exemples de bonnes pratiques en Europe du Sud-Est, Aleksander Turoman**

« Les Roms sont prisonniers d'un cercle vicieux, extrêmement difficile à briser, de pauvreté extrême, d'éducation de mauvaise qualité, de chômage et d'exclusion sociale. »

M. Turoman commence par résumer la déplorable situation des Roms en Europe du Sud-Est. Rares sont les Roms à bénéficier d'un enseignement préscolaire : 0,2 % au MINUK/Kosovo, 3,9 % en Serbie et douze enfants en Bosnie-Herzégovine. Les Roms sont prisonniers d'un cercle vicieux de pauvreté extrême, d'éducation de qualité médiocre, de chômage et d'exclusion sociale qui ne suscite qu'un intérêt réduit de la part des autorités centrales. Il est donc très difficile de briser ce cercle vicieux. Les communautés souffrent de ségrégation résidentielle. En matière d'enseignement, elles sont souvent victimes de ségrégation et de discrimination de la part des enseignants dans les écoles. Seuls 20 % à 30 % des enfants roms intègrent des écoles ordinaires ; il est estimé que seule 10 % de la cohorte terminant ses études primaires poursuit sa scolarité dans le secondaire. Un nombre disproportionné d'enfants roms est placé dans des écoles spéciales. Un grand nombre de parents roms trouvent les coûts d'enseignement beaucoup trop élevés, ce qui entrave naturellement l'accès et la fréquentation. Les conflits interethniques violents dans les années 1990 et la transition vers une économie de marché et une démocratie à l'occidentale continuent de produire leurs effets sur l'enseignement dispensé en Europe du Sud-Est, aussi bien en termes d'accès que de qualité. Cette situation a donné naissance à une pauvreté extrême et a intensifié la discrimination à l'encontre de populations traditionnellement marginalisées. Les besoins éducatifs des communautés roms ne sont pas entièrement connus en raison de l'absence de statistiques officielles dans ce domaine.

Sur le plan qualitatif, les systèmes éducatifs ne parviennent pas à renouer avec les normes en vigueur avant ces conflits ni à répondre aux nouvelles réalités économiques et sociales. L'aspiration d'adhésion à l'Union européenne a donné lieu à un vaste processus de réforme dans toute l'Europe du Sud-Est, y compris en matière d'éducation. En revanche, l'application de ces réformes traîne en longueur en raison de l'absence d'engagement politique ferme et du manque de ressources humaines et financières. Les services éducatifs ne tiennent généralement pas compte des populations socialement exclues. Il manque une réponse systémique parce que, d'une part, les institutions éducatives et les autres parties prenantes susceptibles de s'adresser à ces enfants font preuve d'une certaine rigidité, mais aussi, d'autre part, parce que les différents services ne collaborent pas suffisamment. Par conséquent, il n'existe aucun mécanisme systémique permettant d'identifier les enfants non scolarisés et ceux risquant l'exclusion, ce qui empêche la planification de mesures de soutien financier et d'autre nature nécessaires à l'intégration de ces enfants au système éducatif ; ces mesures pourraient être notamment la gratuité des manuels et des fournitures scolaires, des repas et des transports.

En dépit de ces difficultés, les interventions ont été constructives à l'époque de la crise et le développement à long terme a porté ses fruits. Certaines bonnes pratiques préconisées par Save the Children UK en Europe du Sud-Est permettent de veiller à ce que les enfants roms puissent accéder à un enseignement préscolaire et primaire de qualité. Ces préconisations sont les suivantes :

- développement de modèles de bonnes pratiques favorisant l'intégration, notamment par la mise en place d'un indice d'intégration dans les écoles, information d'autres parties prenantes et collaboration directe avec les parents et les communautés roms ;
- engagement des gouvernements nationaux en faveur du développement de stratégies d'intégration dans l'éducation et législation de facilitation, notamment par la diminution de la ségrégation dans les établissements et la scolarisation dans des « écoles spéciales » ;
- renforcement des capacités des partenaires locaux, notamment par le biais d'ONG locales et grâce au travail avec les municipalités ;
- prises de position et sensibilisation de l'opinion publique.

M. Turoman décrit un modèle de réconciliation communautaire par l'enseignement préscolaire et interculturel au Kosovo appelé « Mosaic ». Ce modèle n'apprend pas uniquement aux uns et aux autres à se parler, mais aussi à comprendre et à apprécier la culture de l'autre ; il met l'accent sur l'apport unique de chaque communauté à l'histoire et à la construction démographique du Kosovo par le respect et l'appréciation mutuels. Ce modèle fait appel à un ensemble de démarches complémentaires : activités destinées spécifiquement aux communautés, méthodes pédagogiques modernes privilégiant un enseignement centré sur l'enfant, démarches communautaires multi-ethniques et bilingues, et structure de gestion garantissant la fourniture de conseils et d'un savoir-faire techniques, mais aussi d'un suivi et de stratégies garantissant la durabilité du projet.

Encadré : le modèle « Mosaic » propose de développer les capacités de résolution des conflits des enfants fréquentant les jardins d'enfants et engage l'ensemble de la communauté dans ce processus de transformation.

## **DÉBAT**

La Mallette pédagogique du Conseil de l'Europe suscite de nombreuses questions, notamment celle de savoir si ce kit ne devrait pas aborder un plus grand nombre de questions et ne pas se limiter à la science. D'une manière générale, cet outil est considéré comme une ressource précieuse qui suscite un important intérêt international. Le débat porte aussi sur la question de la diversité et la nécessité de disposer d'un système éducatif qui intègre toutes les dimensions de l'être humain : appartenance à l'un ou l'autre sexe (et orientation sexuelle), race et origine ethnique, culture, religion et handicap. L'estime de soi des enfants est considérée comme une pièce maîtresse en faveur d'un enseignement de qualité, nécessaire pour un apprentissage heureux et réussi.

Les questions et les commentaires des participants portent notamment sur la nécessité de diffuser les bonnes pratiques instituées par les ONG et de les inscrire dans la durée. Ainsi, les jardins d'enfants interculturels de Roumanie constituent un bon exemple des résultats que l'on peut obtenir grâce à l'adoption d'une politique nationale sur la question. Chacun espère que cet exemple sera reproduit dans l'ensemble du pays, dans le cadre d'une politique nationale. Un participant demande qui sera chargé de recenser toutes ces pratiques réussies. L'UNESCO a pour principe de collecter et de diffuser les bonnes pratiques et l'action conjointe avec le Conseil de l'Europe permettra à nombre de ces projets de qualité d'être recensés et diffusés dans le cadre du suivi prévu.

## VI. SESSION 3 : ALLER DE L'AVANT ET IDENTIFIER DES DOMAINES D'ACTION

Pour la troisième session, les participants sont répartis dans trois groupes de travail qui approfondissent chacun un thème lié à la qualité de l'enseignement pour les enfants roms et aux domaines futurs d'action. Les thèmes suivants sont abordés :

Thème 1 : renforcement du rôle des parents, de la communauté et des médiateurs,

Thème 2 : amélioration des processus d'apprentissage,

Thème 3 : renforcement et application de politiques éducatives en faveur des enfants roms.

### INTRODUCTION AUX THÈMES DES GROUPES DE TRAVAIL

#### **Thème 1 : renforcement du rôle des parents, de la communauté et des médiateurs**

*Mihaela Zatreanu*

Mme Zatreanu précise tout d'abord qu'éducation et enseignement sont deux choses différentes. L'enseignement est une partie importante de l'éducation de la plupart des enfants, mais il en faut plus pour faire d'un enfant un adulte éduqué. De nombreuses influences sont nécessaires à une éducation holistique, la famille étant la plus importante. Les parents, tout comme les élèves, sont les clients des écoles. Un partenariat étroit entre écoles et familles est indispensable ; des programmes efficaces, qui engagent les familles et la communauté, doivent intégrer une philosophie du partenariat.

- Pourquoi écouter l'opinion des parents ?
  - Personne ne connaît les enfants et les jeunes mieux que leurs parents. La famille est le seul élément de continuité dans la vie de la plupart des personnes.
  - Les enfants se comportent parfois différemment au sein de leur famille et à l'école.
  - Les parents peuvent exercer une influence considérable sur l'apprentissage et les priorités des enfants.
  - Les parents ont à la fois des droits et des responsabilités, notamment le droit d'être écoutés concernant l'éducation de leurs enfants.
  - L'école doit savoir ce que les parents pensent du travail qu'elle réalise et des progrès scolaires de leurs enfants.
- Comment les écoles peuvent-elles aider les familles à développer leur capacités éducatives ?
  - les engager au sein de l'école afin qu'elles comprennent ce que leurs enfants apprennent ;
  - leur donner la parole pour ce qui touche à leurs enfants ;

- leur donner des informations sur la façon d'aider leurs enfants à la maison dans leurs apprentissages ;
  - favoriser le lien social entre familles et enseignants ;
  - aider les familles à comprendre comment fonctionne le système éducatif et comment guider leurs enfants dans ce dernier ;
  - ouvrir l'école aux services sociaux et aux organismes communautaires ;
  - identifier les forces communautaires et interfamiliales, et les utiliser comme points d'appui.
- Suggestions concernant l'amélioration de la participation parentale :
    - mieux accueillir les parents ;
    - faire évoluer les comportements du personnel de l'école de façon à ce que dernier comprenne l'intérêt pour les enseignants et les parents de travailler ensemble ;
    - tenir compte du niveau d'éducation, de langue et de culture, et de la situation du foyer ;
    - donner aux enseignants du temps pour planifier et organiser des activités avec les parents ;
    - accepter que même si les parents ne peuvent être présents à l'école, ils apportent une contribution précieuse en aidant leurs enfants à la maison.
- Conseils pour les débats au sein du groupe de travail :
    - reconnaître que tous les parents, quel que soit leur niveau de revenus, d'éducation ou de culture sont actifs dans l'apprentissage de leurs enfants et veulent que leurs enfants réussissent à l'école ;
    - créer des programmes qui aident les familles à guider leurs enfants dans leurs apprentissages, depuis l'école pré-élémentaire jusqu'au lycée ;
    - favoriser la capacité du personnel de l'école à travailler avec les familles et les membres de la communauté ;
    - relier les efforts d'engagement de la famille et de la communauté aux apprentissages des enfants ;
    - mettre l'accent sur des mesures visant à engager la famille et les membres de la communauté dans le développement de relations fondées sur le respect et la confiance ;
    - adopter une philosophie reposant sur le partenariat et être prêt à partager le pouvoir avec les familles ;
    - veiller à ce que les parents, le personnel de l'école et les membres de la communauté comprennent que la responsabilité du développement éducatif d'un enfant est le fruit d'une collaboration ;
    - créer des relations fortes entre les écoles et les organisations communautaires ;
    - élaborer et mener des travaux de recherche plus rigoureux, mieux ciblés et qui font davantage appel à un engagement parental plus sensibles à la culture et plus participatif.

## **Thème 2 : amélioration du processus d'apprentissage**

*Alida Matkovic*

Mme Matkovic commence par exprimer la nécessité de sensibiliser l'opinion publique aux questions sociales et éducatives des Roms ; elle insiste sur l'importance d'une plus grande compréhension mutuelle. La pauvreté des familles roms explique souvent le manque d'assiduité et la médiocrité des résultats scolaires. Les écoles sont peu enclines à améliorer leurs prestations lorsque les élèves ne sont pas assidus et que les parents ne semblent exercer qu'une pression réduite sur les écoles pour les inciter à changer et à s'améliorer.

- Les obstacles se heurtant à l'amélioration de l'apprentissage des enfants roms sont les suivants :
  - manque de connaissance des chefs d'établissements primaires et des enseignants de l'éducation interculturelle, et mauvaise volonté dans la mise en place des politiques ad hoc,
  - absence de soutien professionnel aux écoles dans la plupart des systèmes éducatifs,
  - suivi insuffisant dans la mise en œuvre des politiques,
  - formation insuffisante des enseignants et manque de matériel pédagogique adapté.
- Le groupe de travail est invité à se pencher plus précisément sur les questions suivantes :
  - programme scolaire devant être vaste, interculturel et résolument favorable à la diversité,
  - démarche pédagogique générale devant tenir compte du contexte de chaque enfant dans la classe et dans le pays,
  - renforcement de la collaboration entre tous les acteurs, y compris les autorités locales, la société civile et le secteur privé,
  - meilleure coordination entre ministères centralisés, en particulier sur la question de l'éducation, du bien-être social et de la santé,
  - nomination et déploiement efficaces de médiateurs ou d'auxiliaires d'enseignement lorsqu'il s'agit d'améliorer le processus d'apprentissage en particulier en relation avec le soutien au bilinguisme,
  - intensification des travaux de recherche de façon à permettre la mise en œuvre d'une politique et de pratiques professionnelles mieux informées.

## **Thème 3 : renforcement et mise en œuvre de politiques éducatives en faveur des enfants roms**

*Tunde Kovacs*

La complexité et l'interdépendance des différents éléments composant une politique efficace, aussi bien au stade de son élaboration que de sa mise en œuvre, sont rappelées aux participants. Les modèles éducatifs efficaces ne sont pas courants et la mise en œuvre de politiques est un processus très long, susceptible de nombreuses interruptions notamment par manque de ressources financières ou humaines, de capacités ou de soutien institutionnel. De même, ces questions donnent lieu à des conflits et à des politiques mal conçues. Le Fonds de l'Éducation pour les Roms (REF - *Roma Education Fund*), que Mme Kovacs représente, a effectué un audit de ce qui est efficace et ce qui l'est moins en termes d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. Un aspect essentiel de ces dernières porte sur la mise en place de bases de données bien renseignées contenant des données chiffrées et des informations sur les politiques nationales d'éducation à destination des communautés roms. Cette information de fond permet un suivi et une évaluation efficaces, ainsi que des analyses comparées.

- Les politiques destinées à améliorer l'éducation des Roms sont notamment les suivantes :
  - accès efficace au système préscolaire,
  - action positive,
  - bourses pour les familles à revenus modestes,
  - enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire roms,
  - auxiliaires d'enseignement, tuteurs et médiateurs chargés d'aider les élèves roms,
  - cours de soutien pour les élèves en difficulté,
  - manuels scolaires et repas gratuits.
- Les réformes du système éducatif ordinaire qui pourraient bénéficier aux Roms sont les suivantes :
  - diminution ou suppression de l'enseignement spécial,
  - introduction d'un enseignement préscolaire obligatoire,
  - modernisation de l'éducation et de la formation des enseignants,
  - suivi de qualité,
  - nouveaux mécanismes de financement en faveur des élèves.
- Les politiques qui représentent une menace pour les communautés roms, dans le cadre du programme de réforme de l'enseignement ordinaire, sont les suivantes :
  - concurrence entre établissements scolaires,
  - décentralisation de l'éducation,
  - repérage précoce des enfants talentueux,
  - examens externes de fins d'études,
  - flexibilité des programmes en fonction de l'établissement.
- En ce qui concerne les politiques permettant de renforcer l'enseignement préscolaire obligatoire pour les Roms, les actions suivantes sont nécessaires :

- gratuité de la scolarité,
  - coopération entre pouvoirs publics et représentants de la société civile,
  - actions de la société civile,
  - engagement des parents,
  - action positive.
- Même dans les pays où l'enseignement préscolaire est obligatoire, un certain nombre de facteurs empêchent encore la mise en place de politiques adaptées, notamment :
    - le manque de place dans les établissements,
    - l'absence de mécanismes de soutien,
    - la qualité médiocre de l'enseignement dispensé,
    - l'absence d'inspection ou de suivi,
    - l'existence de groupes séparés,
    - l'absence de contrôle de l'assiduité,
    - une collecte insuffisante de données,
    - la délivrance de certificats ne reflétant pas à une assiduité réelle.
- Un certain nombre de problèmes ont été identifiés concernant l'éducation préscolaire des enfants roms, notamment le fait que :
    - les systèmes d'enseignement préscolaire sont en phase de transition,
    - les familles roms sont vulnérables dans le cadre préscolaire, car, pour nombre d'entre elles, il s'agit du premier contact avec et du premier engagement dans le système officiel d'éducation,
    - dans la plupart des situations, la famille s'aventure dans l'univers de l'école sans droit à la parole et en exerçant une influence réduite, voire inexistante,
    - dans les structures éducatives, l'éducation préscolaire est souvent mal reconnue.
- Enfin, il a été demandé aux groupes de travail de respecter les axes de discussion suivants :
    - surmonter les obstacles en matière de politique éducative,
    - surmonter les écueils habituels en matière de mise en œuvre des politiques,
    - surmonter les obstacles liés aux données et aux informations,
    - éviter d'ajouter une charge supplémentaire pour les enfants.

## **RÉSULTATS DES DÉBATS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL**

Les débats dans les différents groupes de travail reflètent la nature complexe d'une éducation de qualité à l'attention des enfants roms, l'efficacité de l'enseignement préscolaire et la transition en douceur de l'enseignement préprimaire à l'enseignement primaire. Les

rapporteurs sont Vincent Nara Ritz (groupe 1), Delia Grigore (groupe 2), Beata Olahova et Alida Matkovic (groupe 3). Les groupes de travail ont élaboré un certain nombre de recommandations concrètes sur les trois thèmes retenus et que l'on peut articuler comme suit.

### ***Thème 1 : soutenir le rôle des parents, des médiateurs et de la communauté***

Une question essentielle en matière d'éducation est de savoir comment l'enfant se sent à l'école. La question se pose d'ailleurs pour tous les enfants. L'environnement scolaire doit être moins effrayant pour les enfants roms ; il faut leur faire comprendre que l'école n'est pas un endroit dangereux. D'où l'appel énergique en faveur d'une nouvelle stratégie d'information et de communication avec les parents de ces enfants. Seule une collaboration entre différents acteurs, y compris avec les membres de la communauté rom, permettra de scolariser ces enfants dans des écoles ordinaires, en compagnie d'autres enfants.

Les différents groupes ont estimé important de souligner que la culture rom n'était pas une sous-culture, mais une culture à égalité avec n'importe quelle autre. Par conséquent, il faut prévoir une formation complète des enseignants non roms, notamment sur la question de la discrimination et du harcèlement. Il faut également des mesures d'action positive. Un soutien positif doit être accordé à ceux qui en ont besoin, y compris aux enfants roms.

#### **Points importants en matière de soutien au rôle des parents :**

- Les parents roms doivent être considérés comme des partenaires de l'école ; leur avis doit être pris en compte dans les décisions et les activités extrascolaires.
- Les parents ne doivent pas être considérés comme objets mais comme sujets du système éducatif. Il convient de soutenir la communication entre parents roms et non roms afin d'améliorer la compréhension interculturelle.
- Les parents non roms doivent être sensibilisés à la culture rom. En tant que spécialistes de cette culture, les parents doivent être consultés afin de partager leurs connaissances avec les autres.
- Les parents doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques ; ils doivent bénéficier de la possibilité de participer aux prises de décisions, mais aussi à la vie de tous les jours de l'école. Les organisations fonctionnant avec et grâce aux parents roms devraient être plus nombreuses : par exemple, les parents roms devraient siéger aux conseils d'école et dans d'autres instances de décision.
- Il convient de toujours tenir compte au mieux de l'intérêt des enfants roms. Il faut du respect mutuel entre l'établissement scolaire et les parents : les écoles doivent tenir compte au mieux de l'intérêt de chacun des enfants et de leurs parents. Les politiques nationales doivent être cohérentes avec celles de l'école et les parents doivent être intégrés à la prise de décisions. A cet égard, la diversité doit être considérée comme un atout et non comme un obstacle dans la communication entre écoles et parents roms.
- Les écoles doivent défendre le changement. De nombreux parents roms ne veulent pas inscrire leur enfant à l'école en raison des coûts élevés que cela représente et d'importantes différences culturelles. Par conséquent, ces parents doivent être confrontés et familiarisés avec les effets positifs de l'éducation.

- Un enseignement multiculturel est nécessaire pour que les écoles gagnent la confiance des parents roms. De même, les modèles d'identification roms sont essentiels ; les enfants roms doivent pouvoir se tourner vers des adultes qui leur servent de modèles et desquels ils peuvent apprendre.
- Dans le débat sur la formation des enseignants, il est proposé de faire visiter des communautés roms aux enseignants non roms afin de permettre à ces derniers d'observer les coutumes et la façon de vivre des Roms, et de mieux comprendre la culture rom.
- La famille étant au cœur de la vie de l'enfant, la communication entre écoles et familles roms est essentielle. Les parents roms devraient visiter régulièrement des écoles, en particulier au niveau pré-élémentaire, car cela renforce leur confiance vis-à-vis du système éducatif. À cette fin, les enfants roms pourraient jouer le rôle de messagers qui transmettent à leurs parents le rôle positif de l'éducation.

#### **Rôle des médiateurs :**

- Les médiateurs ont un rôle de soutien des parents très important à jouer. Il existe donc un triangle relationnel important entre l'école, les parents et les médiateurs. En communiquant entre elles, toutes les parties doivent accepter la diversité comme un élément positif et enrichissant.
- La communication interne des établissements doit mettre davantage l'accent sur la relation entre parents et médiateurs.
- La coopération entre écoles, ministères et administrations doit être solide, les médiateurs pouvant jouer un rôle essentiel de rapprochement de ces différents acteurs.
- Les médiateurs ne sont pas toujours les bienvenus dans les écoles. À l'avenir, il faut leur donner une plus grande place dans la défense des meilleurs intérêts et des droits de l'enfant.

#### **Au sein de la communauté élargie, les différents groupes expriment la nécessité des actions suivantes :**

- sensibilisation plus importante à la culture, à l'histoire et au patrimoine roms ;
- acceptation plus générale des différences culturelles entre Roms et populations majoritaires ;
- nécessité d'élaborer des projets, si possible à niveaux multiples, dans la classe et à l'extérieur de celle-ci ;
- nécessité de disposer d'un système permettant d'unifier les différents projets et leurs objectifs. Pour le moment, les projets roms ont des difficultés à bénéficier de financements par manque de cohérence et de suivi.
- importance de la diversité des partenaires : une collaboration sur les plans socio-politique, éducatif, régional et municipal est fondamentale ;
- interventions et formations sur l'estime de soi à intégrer aux programmes scolaires ;
- intégration de valeurs telles que le respect mutuel, les droits de l'homme et l'objectivité à la communication avec la communauté rom ;

- priorité au mandat du Conseil de l'Europe et aux bonnes pratiques nationales et partage de ces pratiques avec des pays où les politiques sont encore lacunaires ou non appliquées.

### ***Thème 2 : amélioration des apprentissages (contenu, outils, formations, etc.)***

De nombreux facteurs doivent être pris en compte pour améliorer les apprentissages des enfants roms. Il doit notamment être tenu compte de la situation sociale, souvent pire chez les Roms que dans la population majoritaire. Par ailleurs, il est important de partager les bonnes pratiques non seulement à l'intérieur du pays mais entre gouvernements. Les parents roms ont besoin d'une aide financière. Le groupe présente un certain nombre de financements réussis de projets roms à l'appui de cette hypothèse. En Hongrie, par exemple, une discrimination positive s'exerce en faveur des enfants roms ; à Chypre, les familles roms reçoivent des allocations. Les idées suivantes sont exprimées.

#### **Environnement scolaire**

- Tous les groupes trouvent que l'environnement scolaire est important : il doit être sécurisant pour les enfants roms. Il faut donc prévoir un message implicite du type suivant : « Ma famille n'a rien de bizarre même si nous sommes différents » ou encore « Je ne suis pas étrange même si je ne parle pas la même langue que les autres ».
- Dans l'éducation des enfants roms, l'information sur l'importance de l'éducation est essentielle. Cette information vise à rassurer ces enfants et leurs familles sur le fait qu'elles peuvent venir à l'école, qu'elles sont les bienvenues dans les écoles ordinaires.
- Dans le dialogue avec les enfants roms et leurs familles, l'importance d'apprendre ses leçons enseignées à l'école doit être soulignée. Dans ce but, l'environnement scolaire doit être accueillant, aussi bien pour les enfants roms que pour leurs parents.
- Il faut prévoir une démarche permettant une représentation beaucoup plus importante des Roms à l'école et dans d'autres contextes sociaux, afin de mettre un terme à la stigmatisation dont fait l'objet cette communauté.

#### **Bilinguisme :**

- Des opinions différentes s'expriment sur la question des programmes scolaires bilingues : les enfants roms doivent-ils ou non parler romani à l'école ? Un accord est trouvé sur le fait que le romani puisse être enseigné à ceux qui en font la demande.
- Certains participants estiment que la langue romani doit être utilisée pour l'enseignement uniquement dans les établissements comptant de nombreux enfants ayant pour première langue le romi. Si seuls quelques enfants reçoivent un enseignement en romi alors que d'autres effectuent leurs apprentissages dans une autre langue, cela crée une ségrégation inutile des enfants roms.

- Les établissements préprimaires associant le romi et la langue majoritaire ont été considérés comme une bonne solution.

#### **Contenu de l'enseignement :**

- Un enseignement interculturel et centré sur l'enfant doit être intégré au programme.
- Le programme doit être élaboré en collaboration avec les parents.
- Dans le préprimaire, l'environnement d'apprentissage doit être enrichi grâce à des mesures positives.
- L'enseignement préscolaire ne se fait pas uniquement dans les jardins d'enfants ou d'autres institutions de ce type ; l'enfant reçoit aussi une éducation au sein de sa famille, d'où la nécessité d'une démarche holistique en matière de contenu éducatif.
- Sur la question de la transition entre le pré-élémentaire et le primaire, il a été suggéré de mettre en place une année pré-élémentaire obligatoire afin de faciliter l'entrée de l'enfant à l'école primaire.
- Il faut disposer de plusieurs systèmes préscolaires, comme des établissements préscolaires d'été ou des projets « Step by Step ». Toutefois, pour garantir la cohérence entre différentes formes d'enseignement préscolaire, il faut une coopération entre différents programmes et un suivi de ces derniers.
- Les valeurs interculturelles doivent faire partie du programme.
- La diversité doit être considérée comme un point positif, à privilégier.
- Toutes les cultures d'un pays doivent être enseignées au programme, pas uniquement la culture de la population majoritaire.
- Le principal obstacle à la mise en œuvre de programmes scolaires interculturels est l'efficacité insuffisante des mécanismes de soutien et de suivi. D'où la nécessité d'un support supplémentaire, d'une meilleure formation des enseignants et d'un matériel didactique de meilleure qualité.
- Les enseignants doivent être formés sur la façon de gérer la diversité. À cette fin, il serait utile pour ces derniers de rendre visite à des familles roms et d'apprendre à connaître leur culture.

#### ***Thème 3 : renforcement et mise en œuvre de politiques éducatives en faveur des enfants roms***

Les groupes ont trouvé cette question plus délicate à traiter que les précédentes. Le défi consiste à regrouper les expériences et à se demander comment aller de l'avant, comment se développer. Tous les projets existants doivent servir à l'action et au développement à venir.

#### **Qu'est-ce qui est le plus nécessaire ?**

- Financer et gérer les programmes qui fonctionnent bien sans en élaborer constamment de nouveaux.

- Cibler les projets : qui veut transmettre un message à qui ? Essayer de prévenir d'éventuels problèmes.
- De tous les niveaux d'action, le niveau local est le plus important. Toutefois, les projets locaux ne réussissent que si l'on inclut les échelons régional, national, juridique et international.
- Il faut écouter les experts dans le but de collecter et de partager les bonnes pratiques.
- La recherche doit être cohérente et les données collectées avec soin. Recherche, collecte de données et suivi sont tout aussi importants au sein des ONG.

### **Rôle de la société civile**

- Le rôle de la société civile réside avant tout dans le suivi et la vérification de l'obligation de rendre des comptes du secteur public. Comme c'est le cas pour l'administration scolaire, il faut renforcer les capacités, augmenter les financements et bien évaluer les programmes.
- En outre, dans l'éducation des enfants roms, la coopération entre gouvernements et société civile est importante. Les médiateurs peuvent alors faire la jonction entre les deux.
- Les enseignants doivent être suivis et formés. Les ministères de l'Éducation et de la Santé doivent communiquer avec la société civile afin de trouver des solutions d'ensemble. Des programmes formels et non formels sont nécessaires et doivent cohabiter.

### **Ségrégation et intégration**

- Ségrégation ou intégration ? Quelle est la meilleure solution en matière d'éducation des Roms ? La question donne lieu à de constantes querelles. Des jardins d'enfants mixtes pourraient être un bon compromis.
- Il faut tenir compte du droit de chaque enfant d'avoir une place au jardin d'enfants. Il faut néanmoins rappeler qu'il s'agit d'un droit et non d'une obligation.
- Il a été reconnu que certaines populations roms vivent isolées. Dans ce cas, il ne faut peut-être pas privilégier l'intégration des enfants roms dans des écoles ordinaires. Il est parfois plus indiqué de conserver des établissements séparés pour ces enfants au lieu de chercher à tout prix à intégrer ces derniers avec d'autres enfants et, par conséquent, à devoir les transporter vers des écoles éloignées.
- Il est parfois préférable d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé par un établissement séparé plutôt que de forcer les enfants roms à fréquenter des écoles ordinaires.

### **Actions et collaborations à venir**

- La question rom doit bénéficier d'une large place à tous les niveaux et les bonnes pratiques doivent être partagées.
- Il faut cibler le discours sur les droits culturels. Ces derniers viennent de l'estime de soi, qui est elle-même transmise par les parents. Par conséquent, il faut renforcer

l'estime de soi des Roms, par exemple en collaborant avec ces derniers sur les questions éducatives.

- Une demande très forte s'exprime en faveur de conférences spécialisées par exemple sur l'élaboration des programmes scolaires. Il faut multiplier les forums internationaux réunissant les différents acteurs du secteur.
- Le programme doit être souple et tenir compte de l'individualité de chaque enfant.
- Les parents, qu'ils soient roms ou non, doivent pouvoir contribuer au système scolaire.
- Il faut créer de nouvelles bases de données répertoriant les meilleures pratiques et enrichir celles qui existent.
- Les résultats des bonnes pratiques doivent être diffusés auprès des communautés roms, au sein de chaque pays et partagés entre les pays.
- Les écoles doivent garantir l'égalité de tous les enfants, y compris les enfants roms, à l'éducation.
- Les parents doivent avoir la possibilité de choisir l'établissement préscolaire dans lequel ils veulent inscrire leurs enfants. Outre les jardins d'enfants publics, les écoles pré-élémentaires doivent être externalisées ; à côté des établissements publics, il devrait exister des jardins d'enfants gérés par des ONG locales. Dans les pays où ces pratiques n'ont pas cours, l'externalisation des établissements pré-élémentaires a donné des résultats positifs dans la mesure où ce système offre davantage de possibilités aux parents.

### Synthèse du rapporteur général (Arthur Ivatts)

Le rapporteur général rappelle tout d'abord aux participants les missions ambitieuses que s'est fixée cette assemblée. Il demande ensuite quelles expériences et quels instruments concrets et importants ont été utiles aux participants sur les deux jours qu'a duré la réunion. La réunion d'experts a donné lieu à un certain nombre de messages clés qui regroupent une liste impressionnante d'interrogations, mais aussi de justifications à de nouvelles actions.

1. L'organisation méthodique de l'ensemble des connaissances et des données internationales fournit un contexte et une justification essentiels à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques.
2. Les recherches et les données sont un moyen important d'informer la politique, mais aussi de combattre les préjugés racistes et les distorsions de la vérité.
3. Les parents jouent un rôle important pour leur engagement actif et leur choix, mais aussi parce qu'ils dispensent une éducation préscolaire de qualité au foyer et qu'ils peuvent intervenir dans le cadre scolaire.
4. Les démarches holistiques sont importantes dans l'élaboration de « chaînes politiques », mais aussi parce qu'elles doivent être analysées pour définir les modifications à apporter dans les domaines connexes des politiques. Chaque maillon est indispensable dans cette « chaîne politique ».
5. Nous savons, dans les grandes lignes, ce qui doit être fait, mais encore faut-il veiller à la mise en œuvre des politiques, à l'élaboration de stratégies garantissant le caractère durable des opérations, à l'engagement des gouvernements, au déploiement à grande échelle et au suivi indépendant, à une évaluation et à la nécessité de rendre des comptes sur ces politiques.
6. La collecte de données, le suivi, la nécessité de rendre des comptes et la réalisation d'audits sur l'égalité des races sont importants.
7. Il est important d'écouter et de tenir compte de l'engagement rom à tous les niveaux.
8. Une formation de qualité à tous les niveaux revêt une importance vitale.
9. La ségrégation a un impact négatif dommageable et durable.
10. Les tests rudimentaires auxquels sont soumis les enfants doivent être déconstruits afin de réorienter ces derniers dans des établissements différents ; les tests devraient au contraire servir à suivre les progrès individuels de l'élève, identifier les lacunes de l'enseignement et aider à établir un diagnostic des besoins d'apprentissage individuels des enfants.
11. Une action positive est nécessaire, sous la forme d'une affectation positive des ressources en faveur des enfants roms et d'une pleine intégration de ces derniers.
12. La philosophie justifiant les actions doit être bien comprise et il faut veiller à ce que le langage employé dans la fixation des objectifs des politiques soit compatible avec l'interculturalisme et les droits de l'homme.
13. L'éducation préscolaire doit être dispensée durant autant d'années que possible avant l'entrée en école primaire. Un enfant sûr de lui est ainsi en mesure d'envisager une scolarité primaire réussie.
14. Des actions immédiates et exhaustives de la part de tous les acteurs essentiels est nécessaire aussi bien au niveau national qu'international. Tout retard ne ferait qu'aggraver un déficit éducatif qui perdure déjà depuis bien trop longtemps.

15. Il convient de rappeler quelles sont les meilleures armes dans la mise en place d'actions efficaces, à savoir : importance de partager les problèmes, les obstacles, les réussites et les victoires ; rôle vital de la communauté internationale ; lois, conventions et directives nationales et internationales ; mise en commun efficace de réseaux ; pouvoirs des parents et de la communauté rom à exiger la justice pour leurs enfants ; nouvel élan pour lutter contre les inégalités flagrantes dont sont victimes les Roms.

## **CONTACTS :**

Conseil de l'Europe  
F-67075 Strasbourg Cedex  
Direction générale IV  
Education, culture et patrimoine, jeunesse et sport  
Division de la Dimension Européenne de l'Education

Projet « Education des enfants roms en Europe »  
E-mail : [roma.education@coe.int](mailto:roma.education@coe.int)